



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général/greffier-trésorier de la susdite municipalité,

QU'UNE séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard est convoquée, par le soussigné, pour être tenue à l'église, le mercredi 3 avril 2024, à 18 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants à savoir :

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement ;
2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Demande dérogation mineure n° 2024-0043, 1975, chemin du Village, lot 3 958 028;
5. Autorisation entente régionale assistance sécurité incendie et autres secours ;
6. Période de questions ;
7. Levée de la séance.

DONNÉ À Saint-Adolphe-d'Howard
Ce 28^e jour de mars 2023

Stéphane LaBarre
Directeur général/greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et greffier-trésorier certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 28 mars 2024, à chacun des endroits suivants, soit : à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28^e jour de mars 2024.



Stéphane LaBarre
Directeur général/greffier-trésorier